Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20261112-D2026_12_11_05-DE

COMMUNE DE CALLAC
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 12 novembre 2026

Convocation du :	*4 novembre 2026*
Date d'affichage :	*4 novembre 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/12/11/05 — **Nomenclature 7.5**

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents : Jean-François LE PEILLET – Yves LANCIEN – Jean-François COATRIEUX - Cinthia CAMILO-AUFFRET – Richard PERRIN - Danielle HAMON – Odile DUCHATEAU – Moulay DRISSI – Noëlle MADEC – Emilie BONINO - Benjamin TAGUET - Eva VOLLÉE – Denise LARHANTEC – Stéphanie LE CUN – Benjamin BOUTIER - Patrick MORIN, formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : Mme Angélique RAFIGNON à Mme MADEC
M. Bruno LEBRETON à Mme BONINO
M. Guillaume DELMAIRE à M. TAGUET

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme Eva VOLLÉE.

Objet - Finances : Cinéma « La Belle Equipe » : Demande de subvention exceptionnelle

Mme Camilo-Auffret, Adjointe au Maire à la Culture et à la Vie associative, informe le Conseil que l'association « La Belle Equipe – Cinéma Argoat » a sollicité par courrier la commune le 16 septembre 2026 pour une subvention exceptionnelle destinée au remplacement de leur projecteur, « devenu trop vétuste pour assurer une projection de qualité ».

Le courrier précisait : « Notre matériel de projection et de sonorisation accusait un âge certain. Pour continuer à offrir des conditions de diffusion optimales à notre public et répondre aux normes techniques exigeantes de l'exploitation cinématographique, nous avons dû impérativement procéder à des remplacements :
* Changement du projecteur : Nous avons dû effectuer un changement de projecteur dans l'urgence début septembre, notre ancien projecteur montrait des signes de faiblesse technique rendant sa maintenance coûteuse et incertaine.
* Remplacement des modules son : Dans la foulée, pour des problèmes de compatibilité lié à la vétusté, nous avons dû également changer en urgence une partie du module son qui est essentielle à la qualité de l'expérience immersive du spectateur ».

Le coût du nouveau projecteur ainsi que le module son associé s'élève à 71.571,60 €.

L'association sollicite de la commune une subvention exceptionnelle de 5.000 €, sachant que d'autres aides ont été demandées (Région Bretagne, CNC, soutien exceptionnel d'autres communes), l'association prenant le reste à charge (45.600 euros) sur ses fonds propres.

La Commission municipale « Culture-Loisirs-Animations et Communication » réunie le 12 octobre dernier a émis l'avis d'attribuer une subvention de 2.400 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 vote contre : Mme Le Cun), de :
- **Répondre favorablement** à la demande de subvention exceptionnelle de l'association « La Belle Equipe » ;
- **Fixer** le montant de cette subvention à 2.400 euros ;
- **Autoriser** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE